

DÉCLARATION.

L'Echo de S. François déclare se soumettre en tout au jugement de la Sainte Eglise et se conformer sans réserve aux prescriptions du Pape Urbain VIII dans sa Constitution *Sanctissimus* et du Pape Pie X dans son Encyclique *Pascendi*.

* * *

SOMMAIRE.

Lettre des Supérieurs du Canada.....	1
Pie X et l'Ordre Séraphique.....	4
S. François et le Crucifix.....	7
Portrait littéraire de S. François.....	12
L'Enfant Jésus et la Famille franciscaine.....	15
Nouvelles franciscaines.....	21
Prions pour nos défunts.....	24

* * *

L'Echo de S. François paraît cette année en janvier, en avril, en juillet et en octobre, le 15 de chaque mois.

Le prix de l'abonnement annuel—partant toujours de janvier—est de vingt-cinq sous pour le Canada et de trente-cinq sous pour les Etats-Unis, payable en bon de poste.

* * *

L'accusé de réception se fera sur la bande du numéro suivant le versement.

LE NUMÉRO : DIX SOUS.

* * *

Prière de s'adresser pour les abonnements et toute communication intéressant la rédaction au COUVENT DE SAINT-FRANCOIS, 1062 RUE WELLINGTON, OTTAWA.